Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 025-212505606-20261116-2026_56-DE

DÉPARTEMENT
DU **DOUBS**

_____

ARRONDISSEMENT
de **BESANCON**

_____

CANTON de
BESANÇON - EST

OBJET

2026-56 Délibération pour la convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la commune de THISE à Grand Besançon Métropole

NOTA. – Le Maire certifie que la délibération a été publiée le 20 novembre 2026
que la convocation du Conseil avait été faite le 12 novembre 2026
que le nombre des membres en exercice est de 23

Exécution des articles L 2121-7 et suivants au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Commune de **THISE**
N° Code Postal **25220**
Bureau distributeur **ROCHE LEZ BEAUPRÉ**

_____

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 novembre 2026

_____

L'an deux mille vingt six
Le seize
le Conseil Municipal de la commune de THISE
s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DERIOT, maire, pour la session ordinaire du mois de novembre

Étaient Présent(e)s : M. BOURGON, M. COURVOISIER, M. DERIOT, M. DEVILLERS, M. DOUGY, M. FALLOT, M. FREZE, M. GAUBARD, Mme HENCKEL, Mme JALABER-FERREY, M. KIEFFER, Mme MARCHE, Mme MORGADINHO, Mme PAILLET, Mme RAFFIN, Mme RODRIGUEZ.
Absent(e)s représenté(e)s : Mme ARTHAUD (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), Mme EDY (pouvoir à M. DERIOT), M. BIZE (pouvoir à M. DOUGY), M. PAUTOT (pouvoir à Mme PAILLET)
Absent(e)s : Mme DIAS-PLOUVIER, Mme CANONNE, M. VALZER

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.
M. BOURGON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.
Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Maire de THISE expose que dans le cadre du transfert, au 1er janvier 2019, de la compétence Voirie, Parcs et Aires de Stationnement à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il a été convenu, dans une logique de souplesse, de proximité et donc dans un souci de programmation ascendante des investissements, que les communes pouvaient verser des fonds de concours :

- correspondant au montant du complément de l'enveloppe GER (Gros Entretien Routier) accordée par le secteur concerné.

Pour le programme 2026, il a été réalisé l'opérations « Tilleuls » dans le cadre du programme annuel de requalification et créations de voirie, engagé par GBM.

L'opération est maintenant terminée et soldée, et il s'agit de formaliser le fonds de concours par le biais d'une convention, annexée à la présente délibération.

Le versement du fonds de concours interviendra en une fois, dès la convention signée par les deux parties, et sur la production d'un titre de recettes de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

Mise en ligne le : 20/11/2026 15:23 (Europe/Paris)
Collectivité : Thise
https://www.ville-thise.fr/documents_administratifs/88415

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 025-212505606-20261116-2026_56-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Donne son accord pour le versement d'un fonds de concours correspondant au montant du complément de l'enveloppe GER (Gros Entretien Routier) accordée pour le secteur concerné, d'un montant de **20 000 € HT** ;
- autorise le Maire à signer la convention avec Grand Besançon Métropole.

Thise, le 16 novembre 2026,
Monsieur le Maire,

Mise en ligne le : 20/11/2026 15:23 (Europe/Paris)
Collectivité : Thise
https://www.ville-thise.fr/documents_administratifs/88415